

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre,
tenue le 11 août 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de
l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et
secrétaire-trésorier.

Sept (7) personnes assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance régulière du 7 juillet 2014**
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 juillet 2014**
 - 3.3 Consultation publique du 4 août 2014**
- 4. Présentation et acceptation des comptes**
- 5. Rapport de la voirie**
 - 5.1 Registre/inventaire de voirie cartes et signalisation**
 - 5.2 Ponceaux (castor)**
 - 5.3 Soumissions : camion de déneigement**
 - 5.4 Avis de motion règlement # 258**
Fonds de roulement
 - 5.5 Marge de crédit réf. Pavage Rang 6 Est**

- 6. Rapport du service d'urbanisme**
 - 6.1 Protocole d'entente service d'urbanisme**
 - 6.2 Demande de changement d'usage**
 - 6.3 Demande de dérogation mineure Marc Harrison**
 - 6.4 Rogers Communications**
 - 6.5 Permis et certificats (22)**
 - 6.6 Formation MMQ**
- 7. Politique familiale**
- 8. Sécurité civile (mise-à-jour)**
 - Registre des numéros civiques (séquence et orientation)
 - Toponymie (chemin privé, localisation et cartographie)
 - Inventaire des bâtiments ou des constructions
 - Mise-à-jour de l'organigramme (équipement)
- 9. Varia**
 - 9.1 Ferme Maridel (crédit : services municipaux)**
 - 9.2 Déficit de l'exercice financier 2013**
- 10. Période de questions**
- 11. Clôture de l'assemblée.**

////////////////////////////////////

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

Le maire fait lecture de la prière, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1408-01

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le «varia» ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014

1408-02

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 tel que déposé.

3.2 Séance extraordinaire tenue le 15 juillet 2014

1408-03

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2014 tel que déposé.

3.3 Consultation publique tenue le 4 août 2014

Aucun procès verbal ne fût dressé. Aucune participation citoyenne.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1408-04

Il est proposé par Madame Andrée Blouin Et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au 31 juillet 2014 au montant de 38 714.74 \$ et d'en autoriser le paiement; D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2014 au montant de 45 036.06 \$.

Le montant total des dépenses autorisées du mois de juillet 2014 est de 83 750.80 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses ainsi que celles prévues aux résolutions # 1408-

*Benedict Fortin, Directeur général et
secrétaire-trésorier*

5. Rapport de la voirie.

5.1 Registre / inventaire de voirie (cartes et signalisation)

1408-05

Considérant que plusieurs anomalies ont été décelées tant au niveau d'absence de numéro civique que d'absence de signalisation nommant et indiquant le nom de certaines voies de circulation accédant aux immeubles;

Considérant que la cartographie municipale produite et fournie à la municipalité manque plusieurs éléments importants tant au niveau de la toponymie de certaine voie de circulation que la désignation cadastrale, des délimitations des zones agricoles et des zones blanches;

Considérant qu'il devient impérieux d'amorcer un processus d'inventaire complet pour assurer une meilleure planification financière, pour détenir un document validé pour toutes interventions d'urgence sur le territoire et de mieux servir la communauté;

Conséquemment;

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu que le Directeur général amorce le travail d'inventaire en produisant d'abord un rapport de planification stratégique au conseil au préalable.

5.2 Ponceau obstrué (castor)

1408-06

Considérant que le ponceau face au 706 Route Levasseur est obstrué par le travail des castors;

Considérant que pour sécuriser les infrastructures municipales il y a lieu d'aviser les autorités concernées afin d'éliminer tout risque de dommage;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'aviser la MRC de la Matanie de prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer la problématique vu que la situation se produit sur les terres dites TPI qui sont sous leur juridictions;

Qu'un trappeur soit également avisé, au besoin, pour capturer et relocaliser le(s) castor(s).

5.3 Soumission : camion de déneigement

1408-07

Considérant que la municipalité procédait à un appel d'offres pour recevoir des soumissions pour l'achat d'un camion de déneigement neuf incluant les équipements et accessoires connexes;

Considérant que deux soumissions ont été déposées dans les délais prescrits soit :

1) Carrefour du camion RDL : 241 160.06 \$ (TTI)

2) Centre du camion JL : 275 391.57 (TTI)

Considérant que le soumissionnaire *Centre du camion JL* a été assujettie aux dispositions de rejets automatique de sa soumission;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay Et résolu de retourner en appel d'offre puisque le conseil ne possède aucun comparable pour évaluer la soumission conforme reçue.

VOTE :

Pour : 5 Contre : 1

Adoptée.

5.4 Avis de motion règlement # 258 «Fonds de roulement»

AVIS de motion est donné par Madame Andrée Blouin, avec dispense de lecture, qu'un règlement constituant un fonds de roulement sera déposé pour adoption.

5.5 Caisse populaire La Matanie

1408-08

Considérant que la municipalité souhaite augmenter sa marge de crédit afin de supporter les frais supplémentaires reliés au contrat de pavage du Rang 6 Est;

Considérant que cette marge de crédit serait utilisée pour les opérations courantes de la municipalité le temps que les revenus de taxes foncières soient complètement encaissés;

Conséquemment,

Il est proposé par Clarence Lévesque

Et unanimement résolu d'augmenter la marge de crédit pour supporter les opérations courantes vu les circonstances énoncées ci-haut;

Que la marge de crédit actuelle, de quatre-vingt mille dollars, passe à deux cent cinquante mille dollars ou le maximum dont la municipalité a droit sans toutefois excéder le plafond fixé de deux cent cinquante mille dollars;

Que la présente demande est appuyée par le rapport financier 2013 ainsi que les prévisions budgétaire 2014;

Que cette nouvelle marge de crédit soit ajustée à la baisse une fois la situation rétablie;

Que le Directeur général soit mandaté à faire les représentations qui s'imposent auprès de l'institution financière.

1408-09

Considérant que M. Benedict Fortin agit à titre de Directeur général et secrétaire-trésorier remplaçant ainsi Mme. Josée Simard et ce, depuis le 16 juin 2014;

Considérant que la résolution d'autorisation relativement au service Accès D a été omise lors des procédures initiales de transfert de pouvoir et d'autorité;

Conséquemment,

Il est proposé par Clarence Lévesque

Et unanimement résolu d'autoriser M. Benedict Fortin, nouveau directeur général de la municipalité de Saint-Léandre, de se servir du service Accès D et d'utiliser les codes requis afin de pouvoir effectuer les transactions relatives au travail de trésorerie et de compatibilité municipale.

6. Rapport d'urbanisme

6.1 Protocole d'entente avec la MRC

1408-10

Considérant que pour répondre à la correspondance de la MRC de la Matanie dans ce dossier il y aurait lieu d'obtenir une copie de ladite entente de 1998 afin d'effectuer un analyse de contenu avec le nouveau projet de protocole;

Conséquemment,

Il est proposé par Steve Bernier

Et unanimement résolu que la MRC de la Matanie remette une copie de l'entente convenue en 1998 dûment signée par les parties contractantes en vu d'une analyse approfondie.

6.2 Demande de changement d'usage

1408-11

Considérant que madame Ginette Couture demandait l'autorisation d'un changement d'usage de la partie commerciale de son immeuble situé au 3263 rue du Peintre;

Considérant qu'une visite des lieux a été effectuée par le Directeur général et que des irrégularités ont été constatées au niveau de la tarification de l'usage en cours et ce, en toute conformité avec les règlements de taxation antérieures;

Considérant que la demande de changement d'usage est futile puisque sa demande reflète fidèlement la réglementation en vigueur et que seuls les tarifs doivent être ajustés pour refléter l'usage réel;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier

et unanimement résolu de procéder aux corrections qui s'imposent selon le rapport de visite effectué par le Directeur général

Que les tarifs applicables soient facturés en fonction de l'usage réel et reconnu.

6.3 Demande de dérogation mineure Marc Harrison

1408-12

Considérant que M. Marc Harrison a demandé un permis pour agrandir son bâtiment principal et que dans son cas la procédure de dérogation mineure est exigée;

Considérant qu'une visite sur les lieux a eu lieu pour constater la nature et l'ampleur de la dérogation et que celle-ci n'entre pas en conflit avec aucune autre normes ni règlements applicables;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu et qu'aucune représentation ne fût constatée ni documentée;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni pour discuter de ce dossier et dépose une recommandation favorable au projet;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre endosse la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme approuvant ainsi la demande de dérogation mineure.

6.4 Rogers Communications

1408-13

Considérant que Rogers examine la possibilité d'installer une tour de télécommunications sur le territoire de la municipalité de Saint-Léandre;

Considérant que Rogers demande que le Conseil nomme une personne-contact agissant de liaison entre la municipalité et Rogers afin de faciliter les échanges;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier Et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre nomme le Directeur général de la municipalité à titre d'agent de liaison dans ce dossier.

6.5 Permis et certificats en traitement (22)

Au 31 juillet 2014, le nombre de demande de permis et certificats, traités ou à l'étude, est de 22.

6.6 Formation MMQ (application des règlements municipaux)

1408-14

Considérant qu'une formation est offerte sans frais aux membres de la MMQ (Maire et officiers municipaux chargés de l'application des règlements);

Considérant que la date de la formation entre en conflit avec la date de la séance régulière du conseil prévue le 2 septembre prochain;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier Et unanimement résolu d'autoriser le Maire et le Directeur général à assister à cette formation et que la date de la séance régulière soit reportée au lundi 8 septembre.

7. Politique familiale

1408-15

Considérant que la municipalité a récemment procédé à réfection complète de la politique familiale;

Considérant que des déboursés supplémentaires sont à prévoir dans ce dossier;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier
Et unanimement résolu de demander une reddition de compte à la fin du processus de réfection de ladite politique;

Que la municipalité accorde un taux horaire de 15 \$ pour cette tâche pour un environ vingt-cinq (25) heures de travail;

Que la somme de quarante-cinq dollars (45\$) soit payé à Madame Bérubé pour le service traiteur lors de la rencontre du 27 juillet dernier.

8. Sécurité civile (mise-à-jour)

À titre d'information :

Certaines situations, pouvant causées des préjudices ou des dommages aux occupants du territoire, ont été décelées.

Il est dans l'intérêt public, qu'un diagnostic du territoire à l'égard du registre des numéros civiques, le nombre et l'emplacement des bâtiments et la nomenclature et l'identification de certaine voie de circulation soit établi.

À cette fin, le Directeur général prépare un plan stratégique d'intervention pour régulariser ces situations et sera présenté au conseil avant sa mise en œuvre.

9. Varia

9.1 Ferme Maridel

1407-16

Considérant que *Ferme Maridel* a reçu un crédit de tarification relativement au retrait d'un bâtiment sur son compte de taxes mais qu'un tarif ait demeurée imposé et qu'un crédit lui est dû à cet égard;

Conséquemment,

Il est proposé par Monsieur Clarence Lévesque
Et unanimement résolu que les crédits de tarifications qui s'imposent soient accordés à *Ferme Maridel* et ce, pour las années d'imposition indiquées sur l'avis d'évaluation.

9.2 Déficit d'exercice au 31 décembre 2013

Suite à une consultation avec les vérifications de la municipalité, le déficit inscrit au rapport financier 2013 est réel. Il a été comblé par une appropriation du surplus accumulé non affecté. L'affectation au surplus accumulé aurait dû être effectué au moment où les dépenses excédentaires furent engagées afin d'éviter l'inscription d'une telle information au rapport financier.

10. Période de questions

Plainte à l'égard de l'abat poussière : quantité et fréquence insuffisante. Envisagez d'utiliser du calcium liquide pour 2015 ?

Travaux de pavage du Rang 6 Est. Les travaux doivent être complétés avant le 30 septembre 2014.

Les panneaux signalant des travaux devraient être retirés si le contrat est retardé.

Le camion de déneigement. Les équipements et accessoires sont prévus dans la soumission ?

Les chemins privés. La signalisation doit être à la charge du propriétaire.

11. Clôture de l'assemblée

1408-17

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Steve Bernier propose la levée de l'assemblée à 21h00.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire